

Réaliser une prestation de bilan de compétences

RS5494 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	332t
Formacode(s)	44595
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	15/09/2021
Date d'échéance	15/09/2023

Certificateur(s)

ACTEOZ · SIRET : 82298609700027

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACTEOZ	82298609700027	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification vise l'acquisition des compétences nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de la prestation « Bilan de compétences », telle qu'elle est définie dans la loi, en mettant l'accent sur :

- la personnalisation de la prestation à chaque besoin ;
- la qualité apportée durant l'accompagnement bilan, en lien avec la loi du 5 septembre 2018 loi « Avenir professionnel » et la certification QUALIOPI ;
- l'adaptation de sa posture d'accompagnant à chaque typologie de publics.

L'approche de l'accompagnement proposée par cette certification s'appuie sur un modèle systémique mettant le bénéficiaire au centre de la démarche, pour lui permettre d'avoir un rôle actif et stratégique dans la recherche de ses propres solutions.

Post-certification : un groupe d'analyse des pratiques professionnelles de 8 heures, réparties sur 4 mois, est prévu, afin d'ancrer la pratique sur les premiers bilans de compétences réalisés par les certifiés.

Public visé

La certification est accessible aux personnes souhaitant réaliser des prestations de bilan de compétences et répondants aux critères suivants, quel que soit leur statut actuel, ayant :

- 1 année d'expérience professionnelle dans le champ de l'orientation et posséder une qualification de niveau 5 minimum dans le champ de l'orientation professionnelle, de la formation, de l'accompagnement à l'emploi, de la psychologie et/ou de l'insertion ;
- ou une qualification de niveau inférieur au niveau 5 et posséder un minimum de 3 ans d'expérience dans le champ de l'orientation professionnelle, de la formation, de l'accompagnement à l'emploi, de la psychologie et/ou de l'insertion.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser la commercialisation de la prestation bilan de compétences, dans le respect du cadre législatif et déontologique, afin de contractualiser l'action avec le bénéficiaire.

Adapter la posture « d'accompagnant » à la typologie du bénéficiaire et de ses problématiques, en vue de faciliter l'accompagnement au changement.

S'approprier les méthodologies et outils permettant au bénéficiaire l'émergence d'un ou plusieurs projet(s) professionnel(s).

Accompagner le bénéficiaire dans l'éclairage de son orientation professionnelle de telle sorte qu'elle soit réaliste et réalisable.

Rédiger le document de synthèse de telle sorte qu'il soit à usage social.

Gérer la partie administrative d'un accompagnement Bilan de Compétences de A à Z, du financement à la préparation de la facturation, afin d'optimiser les démarches en lien avec la certification QUALIOPI.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Code du travail :

- articles L6313-1 à L6313-4 ;
- articles R6313-4 et R6313-6 à R6313-8 ;
- article D6323-6 ;
- articles L6323-6 et L6323-8 ;
- article R1233-35 ;
- article L1233-71.

Code pénal : articles 226-13 et 226-14.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'accès à la certification est possible pour les candidats qui répondent aux critères suivants :

- avoir une expérience de 1 an minimum dans le champ de l'orientation professionnelle et posséder posséder une qualification de niveau 5 minimum dans le champ de l'orientation, de la formation, de l'accompagnement à l'emploi, de la psychologie et/ou de l'insertion ;
- ou posséder une qualification de niveau inférieur au niveau 5 et avoir 3 années d'expérience dans le champ de l'orientation, de la formation, de l'accompagnement à l'emploi, de la psychologie et/ou de l'insertion.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le jury est composé de 3 membres : 2 externes à l'établissement et 1 interne à l'établissement. Les membres du jury ont une parfaite connaissance du sujet, validée par une formation dispensée par un organisme habilité formant à l'accompagnement dans l'orientation et l'insertion professionnelle (niveau 5 minimum et minimum 5 années d'expérience dans le domaine de l'orientation). Les membres du jury sont issus des métiers de l'orientation professionnelle (conseiller/consultant en bilan de compétences, psychologue spécialisé dans l'accompagnement à l'orientation, formateur de titre autour de l'orientation professionnelle, conseiller/consultant en insertion professionnelle, conseiller en évolution professionnelle...) et ayant une activité régulière d'accompagnement en bilan de compétences du public et/ou de formateur dans le domaine.

Base légale

Date de décision	15/09/2021
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	15/09/2023

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS6367

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://acteo2.fr/particuliers/votre-espace-bien-etre-au-travail/se-specialiser-a-laccompagnement-du-bilan-de-competences/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5494/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	20
Parcours menés à terme	20
Taux d'achèvement	100 %
Période	03/2022 – 12/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	21
Montant total engagé	80 800 €
Coût moyen par dossier	3 848 €
Durée moyenne	99 h
Période	11/2021 – 06/2023
France compétences	70 %
France Travail	16 %
Reste à charge titulaire	12 %
Entreprise	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.